19 octobre 2026

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds – Europe Sustainable Equity Fund

La phrase ci-dessous sera supprimée de la description du Compartiment à compter du 19 octobre 2026 :

« Le Compartiment maintiendra un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'Indice de référence, après exclusion des 20% de titres les moins bien notés de l'Indice de référence. »

Cette phrase avait été initialement ajoutée pour se conformer au label ISR français que le Compartiment ne détient plus depuis décembre 2024.

Ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque du Compartiment.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au siège social ou à votre représentant local habituel.

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

La SICAV
Nom : JPMorgan Funds
Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois
Type de fonds : OPCVM
Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

LV–JPM58730 | BE_FR | 10/26

J.P.Morgan
ASSET MANAGEMENT